

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64-439-1933 Solde, allocations, indemnités, gratifications, avances,

n° 64-439-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 439 du 30/06/1933

Date de publication
4 juin 1933

Date du numéro
30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de fonctions du chef du service des contributions directes et indirectes a 616 fixée à 2.400 francs par an, pour compter du 7 juin 1933.